

Bordereau attestant l'exactitude des informations - GRENOBLE - 3801 - Actes des sociétés (A) -
Dépôt le 27/11/2024 - A2024/013761 - 1961 B 00054 - 061 500 542 - BDO Rhône-Alpes

BDO Rhône-Alpes
Société par actions simplifiée d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes au capital de 3.000.000 euros
Siège social : 10 bis, Avenue des Francs-Tireurs et Partisans Français
(F.T.P.F.) - Immeuble Le Pixel à Echirolles (38130)
061 500 542 R.C.S. GRENOBLE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 30 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 30 septembre,
A 10 heures.

La société **BDO FRANCE**, société par actions simplifiée dont le siège social est situé à PARIS, 43-47 avenue de la Grande Armée (75116) et immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 500 492 004,

Représentée par son Président, la société **MARANAR CONSEIL ET EXPERTISE**, elle-même représentée par son Gérant, **Monsieur Arnaud NAUDAN**,

Associée unique et Présidente de la société BDO Rhône-Alpes,

Etant précisé que la société **A&A AUDIT CONSEIL COMPTABILITE**, Commissaire aux Comptes titulaire de la Société, ainsi que les membres du Comité social et économique ont été régulièrement informés des décisions devant être prises,

A pris les décisions relatives aux questions suivantes :

- Approbation du projet de fusion prévoyant l'absorption de la société BDO LYON AUDIT par la société BDO Rhône-Alpes, approbation des apports et de leur évaluation,
- Constatation de la réalisation de la fusion et de la dissolution simultanée sans liquidation de la société Rhône-Alpes,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'Associée unique, après avoir pris connaissance :

- du projet de fusion, signé le 27 juin 2024 avec la société BDO LYON AUDIT, Société par actions simplifiée au capital de 15.550 euros, dont le siège social est 43-47, avenue de la Grande Armée - 75116 PARIS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 521 847 285 RCS PARIS,
- des comptes annuels prévisionnels des sociétés BDO LYON AUDIT et BDO Rhône-Alpes au **30 septembre 2024**,

Approuve :

- le projet de traité dans toutes ses dispositions et la fusion qu'il prévoit, aux termes duquel la société absorbée BDO LYON AUDIT fait apport à titre de fusion-absorption à la société BDO Rhône-Alpes de la totalité de son patrimoine, actif et passif,

- l'évaluation, à partir des valeurs nettes comptables figurant dans les comptes prévisionnels de la société BDO LYON AUDIT au 30 septembre 2024, des éléments d'actif apportés, d'un montant de 610.381 euros et des éléments de passif pris en charge, d'un montant de 387.000 euros, soit un actif net apporté égal à 223.381 euros,

Et décide, conformément aux dispositions de l'article L. 236-3, II du Code de commerce, que la société BDO FRANCE détenant, depuis le 27 juin 2024, date de signature du projet de traité de fusion jusqu'à ce jour, la totalité des actions représentant la totalité du capital de la société absorbante et de la société absorbée, il n'y pas lieu de procéder à l'échange des actions de la société absorbée contre des actions de la société absorbante.

La fusion prend effet ce jour soit le 30 septembre 2024 à minuit d'un point de vue comptable et fiscal.

DEUXIEME DECISION

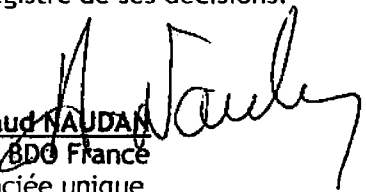
L'Associée unique, comme conséquence de l'adoption de la décision précédente, constate la réalisation définitive de la fusion par absorption de la société BDO LYON AUDIT par la société BDO Rhône-Alpes et la dissolution sans liquidation de la société BDO LYON AUDIT à compter de ce jour à minuit.

TROISIEME DECISION

L'Associée unique donne tous pouvoirs au JOURNAL LA LOI, une marque de la société LEXTENSO dont le siège social est : La Grande Arche - Paroi nord - 1, Parvis de la Défense - 92044 Paris La Défense (552 119 455 RCS Nanterre) pour remplir toutes formalités de droit.

Et Et Et

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associée unique et consigné sur le registre de ses décisions.


Arnaud NAUDAN
Pour BDO France
Associée unique